

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 mai 2014

OBJET :

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M LAURENT

Délibération n°5

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Considérant l'intérêt pour la ville de disposer :

- d'un agent en capacité de réaliser des tâches complexes de gestion administrative ainsi que l'analyse, le suivi ou le contrôle de dispositifs et la coordination de projets ;
- d'un agent en capacité d'assurer la conduite de chantiers ainsi que l'encadrement des équipes et le contrôle des travaux confiés aux entreprises ;
- d'un agent en capacité de réaliser des tâches administratives d'exécution spécialisée nécessitant la connaissance et l'application de règles administratives et comptables ;
- d'un agent en capacité d'assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, d'assurer la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants tout en participant à la communauté éducative ;

Considérant, concomitamment, l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire à l'avancement de gradé et à la promotion interne de plusieurs agents de la collectivité et l'intérêt pour la ville d'Essey-lès-Nancy, il est proposé de procéder respectivement à la création :

- d'un poste, à temps complet, de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- d'un poste, à temps complet, de technicien territorial ;
- d'un poste, à temps complet, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- d'un poste, à temps complet, d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe.

Considérant, également :

- l'avancement au mois de mars dernier d'un agent au grade d'attaché principal ;
- la nomination au mois de mars dernier d'un agent au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe ;
- le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- la titularisation d'un agent de maîtrise principal au grade de technicien territorial ;

il y a lieu de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Il est précisé, par ailleurs, que les postes budgétaires non pourvus seront supprimés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de procéder à la création :
 - d'un poste, à temps complet, de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
 - d'un poste, à temps complet, de technicien territorial ;
 - d'un poste, à temps complet, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
 - d'un poste, à temps complet, d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe.
- d'accepter les modifications du tableau des effectifs telles que décrites dans l'exposé des motifs.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs sont disponibles au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget primitif 2014.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 7 abstentions (M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO, M. RIFF et MME PAGELOT) approuve les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 21 mai 2014.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel BREUILLE